

Alain Burki
Chemin de Belle Combe 45
1093 La Conversion

Alfred Stettler
Sur la Croix 35
1020 Renens

Lausanne, le 24 mars 2020

Rapport des vérificateurs des comptes à l'assemblée générale de l'association Cèdres Réflexion

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'association Cèdres Réflexion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sur la base des documents qui nous ont été présentés.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mandat consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous avons procédé à des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles, ainsi qu'à des opérations de contrôle analytiques. Au cours de différents échanges avec Madame Sylvie Arnaud, trésorière, et Monsieur Jean-François Habermacher, président de l'association, nous avons demandé des éclaircissements sur certains documents, nous les avons obtenus à notre entière satisfaction.

Nous avons enfin jugé l'utilisation des principes essentiels de la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes annuels.

Sur la base de nos contrôles, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Selon la décision de l'administration cantonale des impôts du canton de Vaud du 6 juin 2017 l'association Cèdres Réflexions, à Yverdon-les-Bains, jouit, sur le plan fédéral, cantonal et communal, de l'exonération de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Les vérificateurs

Signé : *Alain Burki*

Signé : *Alfred Stettler*